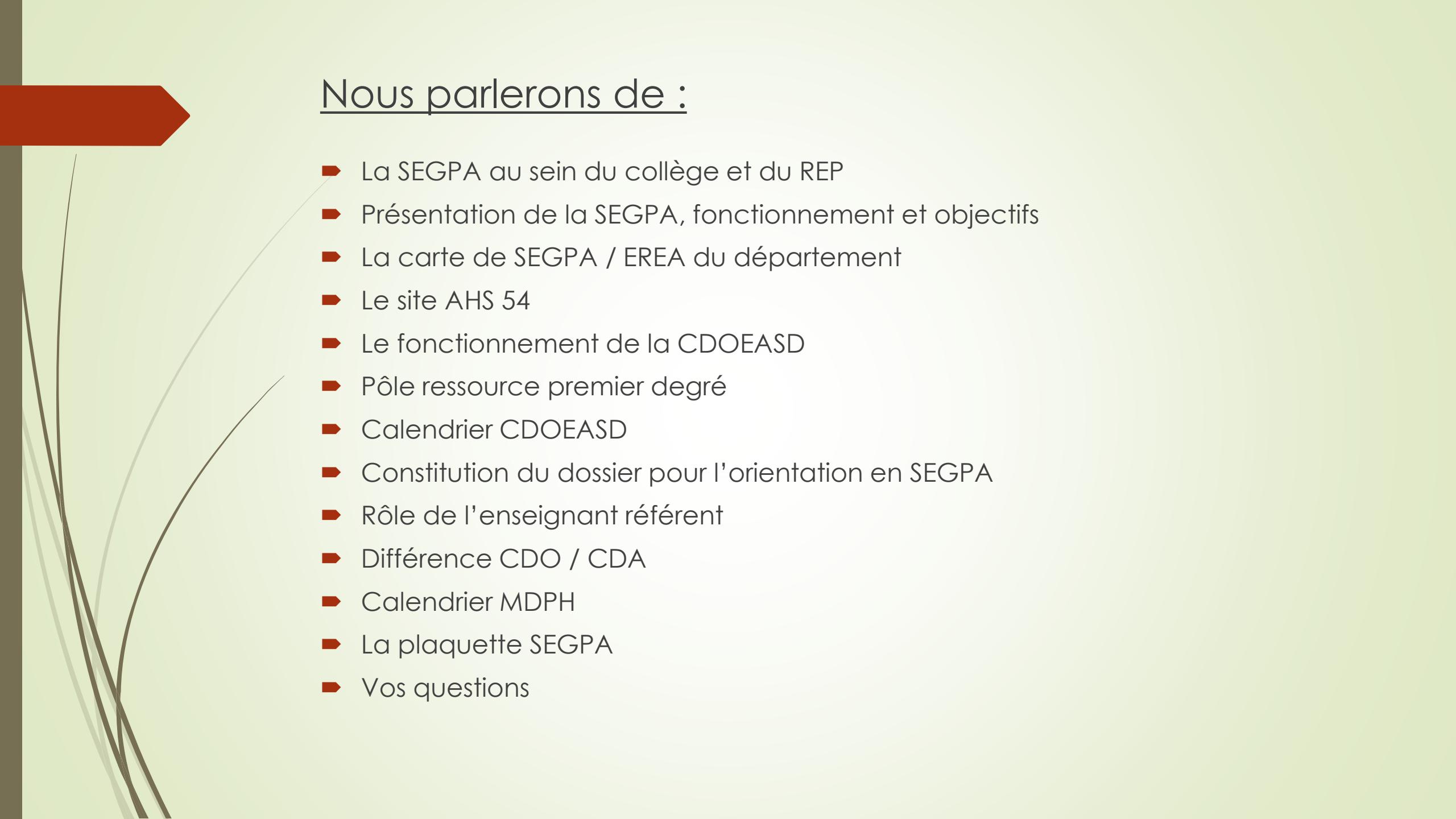


la SEGPA avant, pendant et après...

COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR
Mardi 05 octobre 2021



Nous parlerons de :

- ▶ La SEGPA au sein du collège et du REP
- ▶ Présentation de la SEGPA, fonctionnement et objectifs
- ▶ La carte de SEGPA / EREA du département
- ▶ Le site AHS 54
- ▶ Le fonctionnement de la CDOEASD
- ▶ Pôle ressource premier degré
- ▶ Calendrier CDOEASD
- ▶ Constitution du dossier pour l'orientation en SEGPA
- ▶ Rôle de l'enseignant référent
- ▶ Différence CDO / CDA
- ▶ Calendrier MDPH
- ▶ La plaquette SEGPA
- ▶ Vos questions

La SEGPA au sein du collège et du REP

12 % de l'effectif

Rentrée 21	SEGPA	Section générale	Total
6ème	14	97	111
5ème	16	122	136
4ème	16	115	131
3ème	16	98	114
Total	62	432	492

L'école inclusive et la SEGPA

- ▶ rapport IGEN n° 2018-076, juillet 2018 **par Jean-Marc Desprez, Bénédicte Abraham**, inspecteurs généraux de l'éducation nationale
- ▶ "La mise en place d'une École inclusive pour les SEGPA est encore à certains égards un vrai défi à relever en raison des nombreuses représentations, le plus souvent dépréciatives, que peuvent en avoir les parents d'élèves et même parfois les professeurs", affirme le rapport. Il préconise d'ailleurs de communiquer pour faire évoluer "le regard dépréciatif porté sur la SEGPA. »

<i>Le fonctionnement « ancien »</i>	<i>Le fonctionnement nouveau attendu</i>
Des élèves qui ne se mélangent pas aux autres ou très peu (temps de « vie scolaire »).	Des élèves davantage inclus parmi leurs camarades du collège.
Un parcours de scolarisation identique pour tous (horizon : CFG puis orientation vers une qualification CAP).	Une personnalisation des parcours de scolarisation avec une élévation du degré d'ambition (objectif : DNB et Bac Pro pour certains élèves).
Des enseignants spécifiques (PE spécialisés + PLP) qui travaillent très peu en équipe avec les autres professeurs du collège.	Une mutualisation des compétences professionnelles dans le cadre d'un travail en équipe à construire et à développer.
Une structure distincte des autres classes du collège avec des objectifs et une organisation propre, disposant d'une DHG fléchée.	Une structure (continuant de disposer d'une DHG fléchée) fonctionnant davantage en mode « dispositif » et contribuant à un fonctionnement du collège plus inclusif.

Quelle inclusion ?

► L'inclusion totale

Dans cette organisation, les élèves bénéficiaires du dispositif sont présents sur la totalité de l'emploi du temps, dans leur classe de référence. Cette organisation procure un véritable sentiment d'appartenance au groupe classe pour l'élève en difficulté et offre aussi la possibilité de dégager davantage d'heures de PE spécialisé au profit de la co-intervention dans les différentes disciplines.

► L'inclusion avec des regroupements au sein de la Segpa

Le principe est d'inclure les élèves bénéficiant de la Segpa dans les classes de collège et de garder un volant d'heures, en petit groupe, pour certains d'entre eux, à la Segpa sur certaines matières où le différentiel de niveau avec le niveau moyen de la classe est jugé trop important (ex : français et/ou mathématiques).

La SEGPA, présentée aux élèves et à leurs parents

Une vidéo de présentation du collège :



PRESENTATION de la SEGPA

- ▶ Textes officiels
- ▶ Le directeur adjoint chargé de la SEGPA : DACS
- ▶ Les enseignants : PE spécialisés, PLP, PLC
- ▶ L'organisation pédagogique
- ▶ Les effectifs : 16 élèves par classe
- ▶ L'enseignement adapté
- ▶ L'enseignement professionnel
- ▶ Les stages (PFMP)
- ▶ Les diplômes
- ▶ L'orientation



Textes officiels

- ▶ Dernière circulaire en date: **Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015**
- ▶ « La SEGPA accueille des élèves présentant des **difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien**. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation. »
- ▶ « La SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de **troubles du comportement** ou de difficultés directement liées à la **compréhension de la langue française**. »
- ▶ « Une dotation horaire, fléchée et identifiée au sein de la DHG du collège... »
- ▶ L'inclusion scolaire

Les DACS et l'équipe éducative

- ▶ Le directeur adjoint chargé de la SEGPA
- ▶ Les professeurs des écoles spécialisés : CAEI, CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
 - 21 h / semaine + 1 h 30 de coordination-synthèse
- ▶ Les professeurs de lycée professionnel (PLP avec CAPPEI)
 - 18 h /semaine + 1 h 30 de coordination-synthèse
- ▶ Les professeurs de lycée et collège :
 - dans leur matière : EPS, anglais, technologie...
 - dispositif « Devoirs faits »
 - dans le cadre des EPI ou de projets culturels et artistiques

Organisation pédagogique

Cycle 3		Cycle 4	
6ème	5ème	4ème	3ème
16 élèves (14)	16 élèves	16 élèves	16 élèves
26 h	26 h	28 h dont 6 h d'enseignement professionnel en ½ groupe	31 h 30 dont 12 h d'enseignement professionnel en ½ groupe
Enseignements général et technologique	Enseignements général et technologique		
LV : anglais	pas de LV2 2h30 de MAS	2 semaines de stage	4 semaines de stage



Les ateliers

► 5 champs professionnels :

- Habitat
- VDM : vente, distribution, magasinage
- HAS : hygiène, alimentation, services
- ERE : espace rural et environnement
- PI : production industrielle

Les diplômes

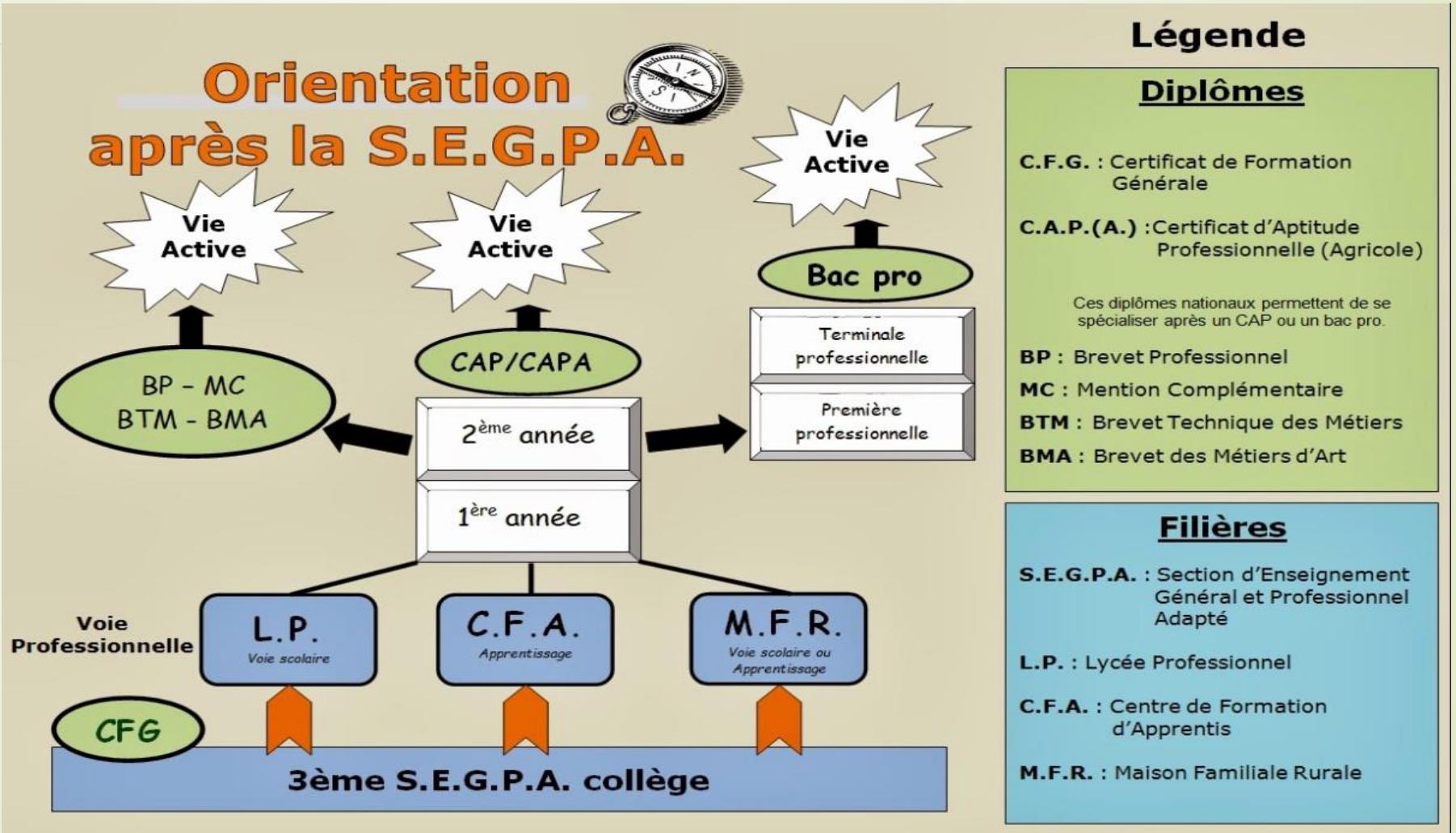
► Le CFG : certificat de formation générale

- en contrôle continu : niveau de fin de cycle 3 attendu pour sa validation
- un oral fin juin reposant sur le « Parcours Avenir » :
stages, ateliers, visites d'entreprise de LP, stage en immersion, orientation

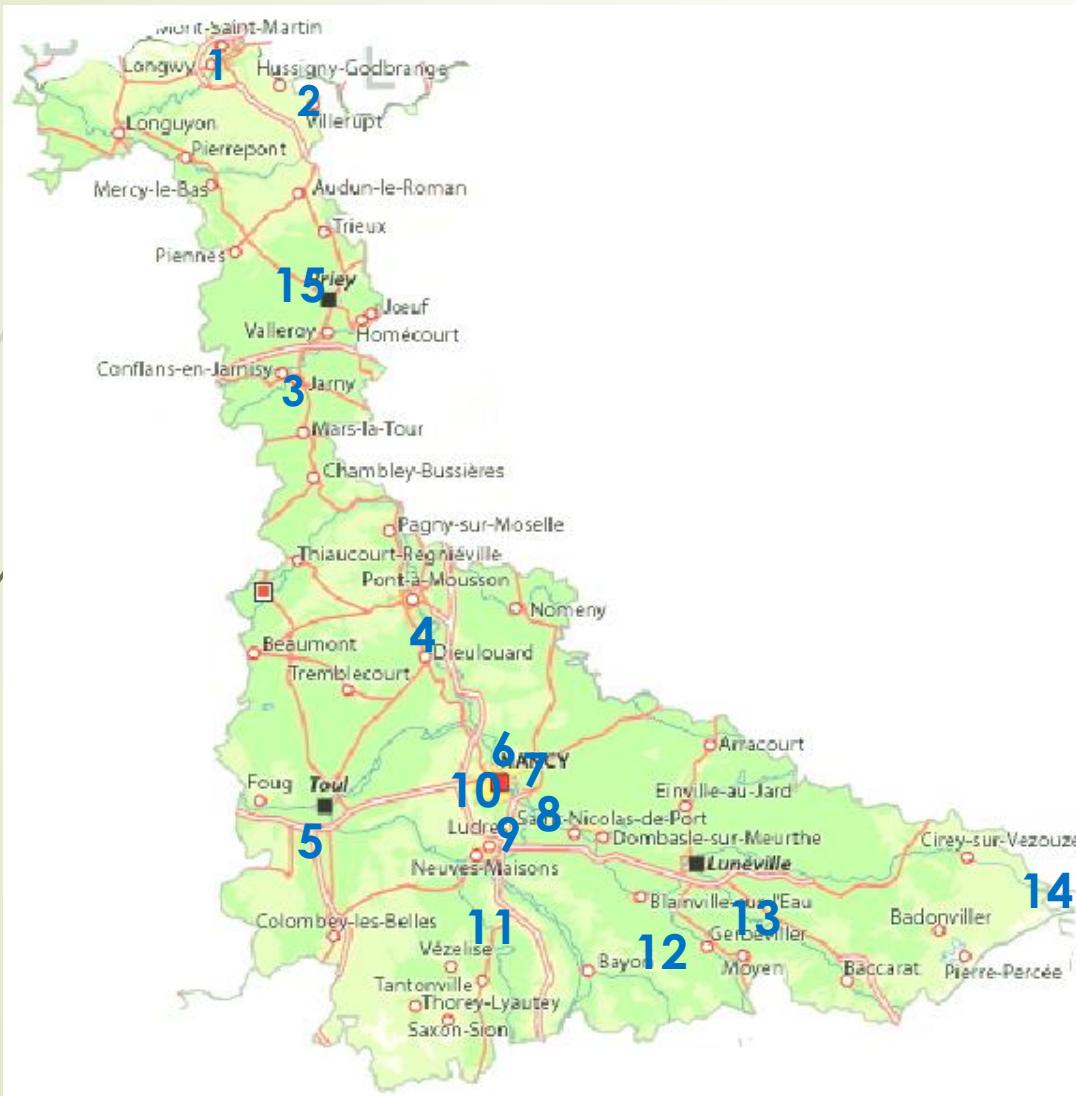
► Le DNB série professionnelle :

- validation du socle commun, niveau attendu de fin de cycle 4
- épreuves terminales : français, maths, histoire/géo, sciences
- un oral reposant sur un « Parcours », un centre d'intérêt. Diapo en support

L'orientation



Les SEGPA/EREA du département



- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| 1. LEXY | 2. VILLERUPT |
| 3. JARNY L.Aragon | 4. BLENOD-LES-PAM |
| 5. TOUL Croix de Metz | 6. CHAMPIGNEULLES |
| 7. DOMMARTEMONT | 8. JARVILLE A.Camus |
| 9. VANDOEUVRE S.de Beauvoir | 10. NANCY G. de la Tour |
| 11. NEUVES-MAISONS J.Callot | 12. BLAINVILLE-SUR-L'EAU |
| 13. LUNEVILLE C.Guérin | 14. CIREY-SUR-VEZOUZE |
| EREA | |
| 15. BRIEY Hubert Martin | |

Le site ASH

► <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/handiscol-ash/>

The screenshot shows the homepage of the ASH 54 website. At the top, there is a header with the Académie de Nancy-Metz logo, the text "ASH 54", and navigation links for "Espace privé", "Recalculer cette page *", "Recherche", and "ok". Below the header is a menu bar with links for "ACCUEIL", "SERVICE DE L'ECOLE INCLUSIVE", "ADAPTATION PÉDAGOGIQUE", "CIRCO", "PIAL", and "ACTUALITES". The main content area displays information about the IEN ASH (Karine NORROY), Conseillers Pédagogiques (Isabelle FAUCHE, Céline LECLERC, Guillaume BAUDIN), Coordonnatrice de la CDOEASD (Marie DURTESTE), and Coordonnateurs Service de l'Ecole Inclusive (SEI) (Christian EGNER, Laurent SCHARFF). It also lists the Secretaires Nancy 3 (Valérie JAKUBOWSKI) and SEI (Christelle LEROUX). To the right, there are three vertical panels: "L'ASH en cartes", "Equipe" (highlighted in green), and "Elèves hautement perturbateurs". At the bottom left, there is a section titled "LES NOUVEAUTÉS" with a list of recent news items. On the far right, there is a sidebar titled "Liens institutionnels" with icons and links for GAIA, Webmel, PARTAGE, DSDEN 54, and Interface Directeurs.

ACADEMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Egalité
Fraternité | Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

ASH 54

Espace privé Recalculer cette page *

Recherche ok

ACCUEIL SERVICE DE L'ECOLE INCLUSIVE ADAPTATION PÉDAGOGIQUE CIRCO PIAL ACTUALITES

IEN ASH : Karine NORROY

Conseillers Pédagogiques :
Isabelle FAUCHE, Céline LECLERC et Guillaume BAUDIN

Coordonnatrice de la CDOEASD : Marie DURTESTE

Coordonnateurs Service de l'Ecole Inclusive (SEI) :
Christian EGNER et Laurent SCHARFF

Secrétaire Nancy 3 : Valérie JAKUBOWSKI / Secrétaire SEI : Christelle LEROUX

L'ASH en cartes

Equipe

Elèves hautement perturbateurs

Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

LES NOUVEAUTÉS

- ▶ Conférences CANOPE 54 - protocole sanitaire le 24/09/2021
L'ensemble des conférences organisées par l'Atelier Canopé 54 et inscrites au PDFC 54 nécessiteront la présentation et la vérification du pass sanitaire de toutes les personnes (...)
- ▶ Les circonscriptions du département le 13/09/2021
Coordonnées des inspecteurs des circonscriptions du département Carte des circonscriptions du département
- ▶ Les SEGPA et EREA du département le 7/09/2021
mise à jour septembre 2021
- ▶ Informations de rentrée - IEN ASH le 3/09/2021
Retrouvez ici la circulaire de la rentrée 2021

Liens institutionnels

GAIA Gaia

Webmel

PARTAGE

DSDEN 54

Interface Directeurs



Calendrier CDOEASD

1^{ER} DEGRÉ

CM1▶ Rencontre enseignant(s)-famille afin d'évoquer la SEGPA

CM2▶ Recensement des élèves : 6 décembre 2021

- ▶ Envoi des dossiers à l'IEN de circonscription : 14 janvier 2022
- ▶ Retour des dossiers à la CDOEASD : 26 janvier 2022
- ▶ Sous-commissions : mars-avril 2022
 - 4 sous-commissions
 - 2 jours par sous-commission
- ▶ Plénière : fin avril 2022
- ▶ Envoi des notifications de pré-orientation : courant mai 2022
- ▶ Envoi des notifications d'affectation : courant juin 2022

Constitution du dossier pour l'orientation en SEGPA

- ▶ **Saisine de la CDOEASD (annexe 2)** : coordonnées élève, avis de l'équipe, avis de la famille (fournir les CR d'équipe éducative), signatures.
- ▶ **Renseignements scolaires (annexe 3)** : évaluer le niveau de l'élève (croix), indiquer ses réussites et ses difficultés (commentaires). Fournir PPRE, PAP... Page 5 à remplir (vécu de l'élève sur les 2 dernières années).
- ▶ **Evaluation scolaire 1^{er} degré (annexe 4)** : évaluation de positionnement en français et maths. Bien respecter les consignes de passation. L'enseignant doit remplir la partie « exploitation des réponses ».
- ▶ **Bilan psychologique (annexe 5)**
- ▶ **Demande de renseignements sociaux (annexe 6)** : pour une demande d'EREA = à renvoyer à Mme Perrin à la DSDEN pour qu'une AS soit missionnée pour rencontrer l'élève et sa famille.
- ▶ **Avis de l'IEN (annexe 7)**

Différences CDO / CDA

- ▶ Orientation en SEGPA :
 - ▶ Pas de notification MDPH : CDOEASD
Constitution des sous-commissions CDO : coordonnatrice CDOEASD, DACS, directeur/trice d'école, psy-EN, IEN ASH
 - ▶ Notification MDPH (AESH, DITEP, ULIS ...) : MDPH
Constitution des équipes pluridisciplinaires MDPH : Médecin, psy-EN, DACS, directeur/trice d'établissement spécialisé, ER, coordinateurs SEI et CDOEASD...
- ▶ L'affectation en SEGPA est faite par la DSDEN
Validation des décisions des sous-commissions en plénière, présidée par le DASEN.
- ▶ Validation des décisions des EP en CDA plénière

Les élèves relevant de la MDPH

N-2 ➔ ESS où une orientation en SEGPA est évoquée.

N-1 ➔ Recensement des élèves auprès de la CDOEASD : **6 décembre 2021**.

➔ **ESS en période 2**

➔ Constitution du dossier d'orientation à envoyer à la MDPH (CERFA, GEVA-SCO, bilan psychologique, évaluation de positionnement en français et maths) lors de l'ESS.

➔ Envoi des dossiers à la MDPH pour le 31 janvier 2022.

➔ **Attention à ne pas monter de double dossier.**



VISITES des ateliers VDM & Habitat



Merci de l'attention